



La politique

CULTURELLE et PATRIMONIALE

de la municipalité de

DESCHAMBAULT-GRONDINES

UNE MUNICIPALITE,
DEUX VILLAGES ANCIENS,

LE FLEUVE EN PARTAGE

ET UNE MEME VISION

POUR LA CONSTRUCTION

D'UN LIEU D'ACCUEIL

ET DE **MEMOIRE**

La politique culturelle et patrimoniale de Deschambault-Grondines
a été adoptée par le conseil municipal

le 10 janvier 2005
(résolution 022-01-05)

© Municipalité de Deschambault-Grondines
120, rue Saint-Joseph, Deschambault, (Québec) G0A 1S0
Téléphone : 418-286-5411; télécopieur :418-286-6511
deschambault@cspportneuf.qc.ca

Table des matières

Message du maire	4
Message des président et vice-président du comité culturel de Deschambault-Grondines	5
Définitions	6
Deschambault-Grondines : un survol	7
Principes directeurs	14
Axes d'intervention et orientations correspondantes	15
Affirmation de l'identité culturelle	16
L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle	18
La planification concertée	19
Le soutien aux organismes, aux créateurs et aux arts	21
Le rayonnement culturel et patrimonial de la municipalité	22
Conclusion	24
Comité culturel de Deschambault-Grondines	25

« Admirer un monument, un site, c'est déjà en reconnaître la signification ; faire admirer ce monument, ce site, c'est faire œuvre d'éducation ; s'assurer de la pérennité du monument et du site, c'est faire œuvre de conservation ; mais s'assurer de la protection légale de ce monument de façon absolue, de façon légale et administrative pour une durée illimitée, voilà qui est faire œuvre de civilisation. »

France Gagnon Pratte, *Le fleuve Saint-Laurent, lieu de civilisation.*

Message du maire

En adoptant une politique culturelle et patrimoniale, les élus municipaux reconnaissent l'importance qu'accordent les citoyens et les citoyennes au patrimoine et à la vie culturelle de la collectivité. Ils engagent non seulement les conseillers municipaux actuels mais aussi ceux qui leur succéderont à reconnaître et à intégrer la notion d'héritage culturel collectif aux réflexions qui inspirent leurs choix et leurs décisions. L'intervention municipale dans ces secteurs de la vie communautaire n'étant pas chose nouvelle chez nous, les principes directeurs et les objectifs qui sont ici énoncés ont pour but de nommer des éléments représentatifs de la volonté des citoyens et des citoyennes en ce qui a trait à la culture et au patrimoine et de fixer les balises qui présideront à l'intervention municipale en ces matières.

La fonction identitaire attribuée au patrimoine et à la culture est au centre des principes directeurs de cette politique. Cette fonction s'incarne dans notre vie quotidienne, elle maintient l'attachement de nos concitoyens à notre coin de pays et nous assure de transmettre cet attachement aux générations qui nous suivent. La proximité du fleuve Saint-Laurent est le premier phénomène patrimonial et culturel qui me vient à l'esprit. Cette première voie empruntée par nos ancêtres pour habiter le pays confère bien entendu à nos paysages un charme et une grandeur indiscutables mais elle est aussi l'axe sur lequel repose tout l'aménagement du territoire. Les composantes historiques, économiques, architecturales et humaines qui découlent de sa présence sont une part importante de notre identité.

Si le grand fleuve n'est pas étranger au fait que Deschambault-Grondines est reconnu comme étant un des plus beaux villages du Québec, c'est aussi et surtout aux femmes et aux hommes, qui ont laissé leurs traces dans nos paysages depuis le XVII^e siècle, que nous devons cette reconnaissance. Il faut saluer la pérennité de l'engagement des citoyens et des citoyennes qui se sont investis et qui s'investissent toujours dans la vie culturelle municipale tout comme dans la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine. Leur travail participe non seulement au maintien et à l'amélioration de notre qualité de vie mais il nous assure aussi de léguer à nos successeurs un héritage dont ils seront fiers et reconnaissants.

Je désire adresser des remerciements personnels aux membres du Comité culturel de Deschambault-Grondines qui ont suivi assidûment les travaux menant à l'élaboration de cette politique ainsi qu'aux élus municipaux qui ont démontré leur foi dans le fait que la culture et le patrimoine sont des moteurs pour notre développement collectif.

Jacques Bouillé, maire

Message du président et du vice-président du comité culturel

Dans le dessein de promouvoir et d'encadrer le développement culturel sur son territoire, la municipalité de Deschambault-Grondines mettait sur pied, à l'automne 2003, le comité qui aurait pour mandat d'élaborer une politique culturelle. Formé de représentants d'organismes culturels et de citoyens engagés dans la vie municipale, le comité devait, dans un premier temps, brosser un portrait de la vie culturelle et poser un diagnostic sur la vitalité de celle-ci.

Considérant que la plupart des activités culturelles étaient promues dans des édifices ou des sites patrimoniaux et que la majorité des préoccupations exprimées par les membres du comité étaient liées à l'identification, à la reconnaissance, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, il fut convenu d'intégrer la culture et le patrimoine à l'intérieur d'un même énoncé.

Après avoir consulté et analysé diverses politiques culturelles et patrimoniales adoptées ailleurs au Québec, un document préliminaire était déposé pour consultation publique le 29 novembre 2004. La politique culturelle et patrimoniale de Deschambault-Grondines a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 10 janvier 2005.

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au comité culturel de Deschambault-Grondines et ceux qui, par leurs commentaires pertinents et constructifs, ont permis d'enrichir le texte de la politique culturelle et patrimoniale de Deschambault-Grondines. Par ailleurs, nous remercions particulièrement l'Association du patrimoine de Deschambault et son coordonnateur, Donald Vézina, à qui la municipalité avait confié la tâche de mener à terme la recherche, la rédaction et la coordination des travaux menant à l'élaboration de cette politique.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à accomplir la volonté collective qui s'exprime à travers ce document.

Christian Denis, président
Mario Vézina, vice-président
Comité culturel de Deschambault-Grondines

Définitions

Au terme des recherches et des réflexions menant à la rédaction du présent document, nous proposons les définitions qui suivent pour la culture et le patrimoine, deux concepts intimement liés. La parenté qui unit ces deux dimensions de l'action publique nous incite d'ailleurs à adopter une seule politique couvrant l'ensemble des champs d'intervention s'y rapportant.

CULTURE

Ensemble des valeurs et des manifestations intellectuelles, artistiques et sociales qui caractérisent et définissent une société.¹

PATRIMOINE

Biens, valeurs, coutumes, savoirs transmis à travers le temps, partagés par une collectivité ou une famille, et considérés comme une composante de son identité.²

¹ À cette définition succincte de la culture, nous ajoutons celle plus complète du sociologue Guy Rocher : « Ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ». Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, 1969

² Cette définition est issue d'une enquête menée par une équipe d'étudiants de l'Université Laval sous la direction de Diane Vincent, sociolinguistique, professeure au département *Langues, linguistique et traduction*. Cette enquête fut menée dans le cadre de la réalisation de l'exposition « Vues sur le patrimoine » présentée par l'Association du patrimoine de Deschambault à l'été 2000. Cette définition est citée dans *Notre patrimoine, un présent du passé*, le rapport du groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec présidé par monsieur Roland Arpin et publié en 2000.

DESCHAMBAULT- GRONDINES : UN SURVOL

En 2002, deux villages anciens de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Trois-Rivières, fusionnent pour former la nouvelle municipalité de Deschambault-Grondines. Jadis simples voisins, les deux milles résidents des villages fusionnés deviennent partenaires dans la construction de Deschambault-Grondines, lieu de culture, d'accueil et de mémoire.

Un territoire habité

Longeant le fleuve Saint-Laurent sur plus de 20 kilomètres, le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines représente une superficie d'environ 125 km carrés. Cette portion des basses-terres du Saint-Laurent repose sur une grande formation de roche sédimentaire, un calcaire d'ailleurs largement utilisé dans les constructions locales. Paysage fluvial marqué par le système seigneurial et l'agriculture, le territoire de la municipalité recèle les traces des milliers d'hommes et de femmes qui y ont vécu et qui s'y sont investis corps et âme.

Il est permis de croire que des Amérindiens ont fréquenté la région à l'époque paléoindienne, au moment où la mer de Champlain s'est retirée, il y a environ 10 000 ans. Les premières preuves d'occupation du territoire portneuvois sont cependant apportées par les fouilles menées à Saint-Augustin. La plupart des outils qu'on y a trouvés « sont caractéristiques de la période appelée Archaïque laurentien qui s'étend entre 1000 et 4000 avant Jésus-Christ ». ³

À Deschambault, le site Masson fait foi de l'implantation des Iroquoiens du Saint-Laurent. « Selon l'archéologue José Benmouyal, ce lieu aurait été occupé entre 1450 et 1520 pendant quelques années. Ce village, non palissadé, situé sur une ancienne terrasse marine d'une élévation de trente mètres au-dessus du niveau de la mer, comprenait trois ou quatre maisons longues et une plus petite, et aurait abrité de 150 à 200 personnes. » ⁴

Un premier visiteur

« Le premier Européen à fouler le sol de Deschambault fut Jacques Cartier, lors de son deuxième voyage, en 1535. Le 19 septembre, une dizaine de jours après son arrivée à Stadaconé, il repartit vers Hochelaga à bord de l'*Émérillon*. À la hauteur du site de Deschambault, il fut arrêté par des rapides et dut attendre la marée haute. Non loin de là s'élevait une bourgade nommée Achelay dont le chef fit grand accueil à Cartier. » ⁵

³ Camille Lapointe, « Archéologie portneuvoise », *Continuité*, été 1991.

⁴ Camille Lapointe, « Archéologie portneuvoise », *Continuité*, été 1991.

⁵ *Deschambault sur le fil du temps*, Éditions Va Bene, 2002.

Une autre habitation de Champlain

Le mercredi 24 juin 1603 (fête de la Saint-Jean), Champlain passa à Deschambault, 68 ans après la visite de Cartier. C'était son premier voyage dans la vallée du Saint-Laurent et il n'allait fonder Québec que cinq ans plus tard.

Le pays le séduit et il est particulièrement frappé par l'aspect du fleuve qu'il décrit ainsi : « Ce passage est fort dangereux à passer pour quantité de rochers qui sont au travers de la rivière, bien qu'il y aye bon achenal lequel est fort tortu, où la rivière court comme un ras, et faut bien prendre le temps à propos pour le passer ». Les rapides Richelieu seront, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, un important obstacle à la navigation sur le fleuve.

À l'été 1633, après avoir repris possession de Québec occupé pendant trois ans par les marchands anglais, Champlain vit la possibilité de créer de nouveaux établissements dans la colonie. Et c'est précisément sur l'îlot, au milieu des rapides auxquels il donna le nom de Richelieu, qu'il installa le premier poste de traite en amont de Québec. Très vite, des Amérindiens y viendront pour échanger des pelleteries. Champlain fera fortifier cet endroit, car il permet de contrôler le passage sur le fleuve où circulent des maraudeurs iroquois.

Des seigneuries

Les seigneuries des Grondines et de Deschambault furent concédées à la même époque par la Compagnie de la Nouvelle-France dites Compagnie des Cent-Associés.

En 1637, la duchesse D'Aiguillon obtient la promesse qu'une seigneurie sera concédée aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est le père Jérôme Lallemant qui agira au nom des religieuses lors de la prise de possession de la seigneurie « des Grondines » signée en 1646 par Charles Huault de Montmagny, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de France. En 1672, la seigneurie sera agrandie vers l'est en faveur des pauvres. La première confirmation y sera célébrée par nul autre que Monseigneur de Laval en 1676.

François de Chavigny, sieur de Berchereau, et demoiselle Éléonore de Grandmaison, sa femme veuve d'Antoine Bourdier, se voient accorder en 1640 une concession d'une lieue et demie de terre en large à prendre le long du fleuve Saint-Laurent sur trois de profondeur. Leur choix s'arrêtera sur les terres se trouvant aujourd'hui dans la partie est de Deschambault. Après le décès de Monsieur de Chavigny en 1651, Éléonore de Grandmaison épousera Jacques de Gourdeau, sieur de Beaulieu, puis après la mort de ce dernier, Jacques Cailhaut de la Tesserie de Lachevrotière. Ce n'est qu'après le décès de Monsieur de Lachevrotière qu'elle obtient, en 1672, la concession des terres enclavées entre la seigneurie des pauvres de l'Hôpital de Québec et le fief de Chavigny.

Des noms ancrés dans l'histoire

Le nom de Grondines est fort ancien. Il apparaît sur une carte de 1632. En 1712, dans son rapport sur les seigneuries, Gédéon de Catalogne explique ce nom par le « grand nombre de battures de gros cailloux qui se trouvent au devant, ce qui fait que, lorsqu'il vente, les eaux y font grand bruit ».

Pour sa part, Deschambault doit son nom à Jacques-Alexis Fleury d'Eschambault (1642-1715), époux de Marguerite de Chavigny. Cette dernière était la fille de François de Chavigny et d'Éléonore de Grandmaison, ceux-là même qui avaient obtenu une concession en 1640.

Des bâtisseurs nés au pays

Les premiers colons qui viennent s'établir à Grondines et à Deschambault proviennent de familles déjà implantées en Nouvelle-France, sur la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans. Bien que les terres soient concédées au milieu du XVII^e siècle, peu d'entre eux viendront s'installer de façon définitive avant 1670, car jusque-là, le climat politique ne favorise guère la colonisation ; les Iroquois armés par les Hollandais de Fort Orange (Albany, N.Y.) constituent une menace trop importante.

Les Josson, Hamelin, Masson, Leduc, Couillard, Tousignant, Mailhot, Saint-Amant, Hudde, Chastenay, Sauvageot choisiront Grondines ; les Arcand, Naud, Mayrand, Cloutier, Gauthier, Gariépy s'installeront à La Chevrotière ; les Pérost, Paquin, Groleau, Abel dit Benoit et Montambault s'établiront Deschambault. En 1709, l'ingénieur Gédéon de Catalogne dénombre 35 familles à Grondines, 22 à La Chevrotière et 18 à Deschambault. En 1762, les trois seigneuries comptent 663 âmes.

Un territoire organisé

« La première occupation du sol en Nouvelle-France s'est effectuée par l'intermédiaire d'une unité territoriale, une sorte d'unité de voisinage, qui s'est appelée la *côte* et par la suite le *rang*. Au début, la *côte* est riveraine et désigne des alignements de censives disposées perpendiculairement ou presque aux rives des cours d'eau. Lorsque les berges furent occupées, un second alignement se répéta derrière le premier, relié à celui-ci par un chemin appelé *montée*. Un troisième, un quatrième, un cinquième alignement pouvait suivre dans cet ordre. [...] Ce milieu sera ainsi organisé physiquement par le parcellaire du rang, socialement par la paroisse et administrativement par la seigneurie. »⁶

⁶ Jean-Claude Marsan, *Habitat, architecture et culture au Québec*, Encyclopédie de l'Agora.

L'unité administrative aujourd'hui reconnue comme étant la municipalité de Deschambault-Grondines regroupe les trois premiers rangs de quatre seigneuries, soit celles des religieuses de l'Hôtel-Dieu, des pauvres, de La Chevrotière et de Chavigny ou Deschambault. Deux paroisses viendront rassembler les habitants : Saint-Charles-des-Roches ou Grondines, dont les registres ont été ouverts en 1680, et Saint-Joseph-de-Deschambault, dont les registres ont été ouverts en 1713. Si la paroisse renvoie aujourd'hui au territoire associé à la gestion d'un Conseil de fabrique, il n'en demeure pas moins que l'organisation du milieu physique conserve toutes les traces de ce pôle ayant pour centre l'église et ses clochers.

Un riche patrimoine religieux

Le patrimoine religieux figure au premier rang parmi les témoins de l'établissement et de l'enracinement des communautés de Grondines et de Deschambault. L'héritage de la tradition catholique est certes concrètement visible (églises, presbytères, cimetières, couvents, croix de chemins et calvaires) mais il s'exprime aussi à travers des phénomènes qu'on rattache au patrimoine immatériel. À ce chapitre, des efforts sont consentis pour la transmission de certaines traditions comme la messe de minuit, la musique sacrée et le chant grégorien.

Les communautés religieuses vouées à l'enseignement ont grandement contribué, non seulement à l'éducation des enfants, mais aussi à la vie culturelle des villages au regard de la littérature, de la musique, de l'art dramatique, du dessin et de la peinture. Les sœurs de la Charité de Québec ont maintenu leurs activités à Deschambault de 1861 à 1994 et les religieuses du Saint-Cœur-de-Marie à Grondines de 1944 à 1966.

Un patrimoine architectural reconnu

« Dans Portneuf, un air de famille caractérise l'architecture. Les maisons — dont certaines parmi les plus anciennes au Québec — sont faites en pierre calcaire, un matériau abondant dans le sous-sol de cette région, notamment à Saint-Marc-des-Carières et à Neuville. On retrouve à Deschambault, à Cap-Santé et à Neuville de nombreux bâtiments des XVII^e et XVIII^e siècles aux murs montés en moellons grossièrement équarris, coiffés de toits pentus, massés autour de très anciennes places d'église, ou disposés le long du chemin du Roy. Ces ensembles sont uniques. »⁷

La reconnaissance acquise grâce au mouvement de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine qui perdurent depuis la fin des années 1960 a des effets tangibles dans la municipalité : dix édifices sont classés en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec ; les aires de protection attachées à certains de ces édifices ont permis de conserver une cohérence dans l'aménagement du territoire ; le Conseil des monuments et sites du Québec a adopté, en 1982, une charte de conservation du patrimoine québécois nommée *Déclaration de*

⁷ Yves Laframboise, *Villages pittoresques du Québec*, Éditions de l'homme, 1996

Deschambault ; la municipalité fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec depuis la fondation de ce regroupement en 1997 ; des maisons anciennes de Deschambault-Grondines trouvent des acquéreurs passionnés par la conservation du patrimoine chaque année, ce qui contribue à la reconnaissance de la municipalité tant pour ses qualités architecturales que pour la qualité de vie qu'elle offre à ses citoyens.

L'inventaire architectural de Deschambault, réalisé par la Société du Vieux Presbytère en 1976 dans la mouvance des grands inventaires nationaux comme le macro-inventaire du ministère des Affaires culturelles, a contribué au développement des connaissances et demeure un outil des plus utiles pour la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Une vie culturelle ancrée dans la tradition

Art et artisanat, littérature, musique, théâtre, embellissement et horticulture sont autant de domaines culturels qui prennent racine dans une longue tradition. Les savoir-faire et la maîtrise de techniques liées aux métiers traditionnels des hommes et des femmes, tout comme l'expertise des personnes engagées dans les arts de la scène, dans la création et dans le loisir culturel, sont autant de gages de la transmission des connaissances. La présence d'une école de musique, de troupes de théâtre amateur, de chorales, de cercles de fermières, d'ateliers de forge et d'ébénisterie accessibles au public et le maintien de fêtes populaires comme celles de la Saint-Jean-Baptiste, pour ne nommer que quelques exemples, contribuent grandement à la vitalité culturelle phénoménale de la municipalité et au maintien d'un fort tissu social dans la collectivité.

La bibliothèque : un creuset pour la culture

En plus de promouvoir la lecture et l'écriture, de constituer un lieu privilégié de développement culturel et de donner accès à l'information, la bibliothèque municipale offre la possibilité d'occuper agréablement ses loisirs. La municipalité de Deschambault-Grondines soutient au fonctionnement deux bibliothèques affiliées au réseau Biblio Québec : *l'Ardoise* à Grondines et la *Biblio du bord de l'eau* à Deschambault. Deux centres communautaires d'accès à Internet permettent aussi aux citoyens de tous âges de parfaire leurs connaissances et d'approprier les nouvelles technologies de l'information.

L'école : un lieu d'espoir

Si le clocher de l'église marque le cœur du village, l'école est sans conteste le premier lieu de rencontre de ses concitoyens. La découverte de son cadre de vie, l'apprentissage de l'histoire et de la culture locale sont au cœur de tout projet éducatif porteur de l'espoir que, parmi les enfants du village, certains continueront à vivre dans nos pas, en ces paysages qu'ils feront leurs.

L'institution vouée à la socialisation et à l'éducation s'incarne dans un édifice évocateur. Il est donc primordial que ces lieux demeurent ouverts à la rencontre intergénérationnelle, tant pour la vitalité de la vie culturelle de la collectivité que pour sauvegarde du patrimoine. Les citoyens de Grondines servent de modèle dans la sauvegarde de leur école, dans l'énergie qu'ils investissent à la bibliothèque municipale et au centre communautaire d'accès à Internet qui y sont installés ainsi que l'importance symbolique du geste posé lors du passage au troisième millénaire alors qu'ils ont réintégré la cloche au campanile de l'édifice.

Un milieu stimulant pour les créateurs

Deschambault-Grondines a vu naître et grandir des artistes de grande réputation et elle a accueilli des créateurs inspirés par la beauté de ses paysages ; pensons aux Rodolphe Mathieu (compositeur), Micheline Beauchemin (artiste), Denys Arcand (cinéaste), Gabriel Arcand (comédien), Georges Saint-Pierre et Thérèse Sauvageau (peintres).

La qualité de vie offerte aux citoyens, la richesse de la vie culturelle et l'attention constante portée à la protection du patrimoine naturel, paysager, architectural et immatériel constituent les bases nécessaires à assurer une relève aux artistes et aux créateurs oeuvrant dans la municipalité. Les récents projets d'intégration de l'art contemporain à l'architecture patrimoniale promus par l'Association du patrimoine de Deschambault illustrent de façon concrète le potentiel de développement municipal lié aux arts.

La culture et le patrimoine : des éléments structurants

Les municipalités de Deschambault et de Grondines interviennent depuis fort longtemps dans le domaine culturel. Depuis la fusion, les citoyens assument collectivement et avec le soutien des différents paliers gouvernementaux, l'entretien et la mise en valeur de six édifices classés en vertu de la Loi sur les biens culturels et de quelques autres édifices d'un intérêt patrimonial certain. Regroupés au sein d'organismes sans but lucratif, ils font la promotion de nombreuses activités à caractère culturel. Plusieurs autres édifices classés, reconnus ou d'intérêt patrimonial sont admirablement conservés par des propriétaires privés.

Fiers d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel, riches d'une prospérité respectueuse du milieu et de l'environnement, les gens de Deschambault-Grondines savent que le passé inspire l'avenir et que l'avenir se nourrit d'audaces. Nouveaux venus et visiteurs y trouvent l'ouverture d'esprit nécessaire pour continuer l'œuvre des prédécesseurs et assurer la suite du monde. C'est ainsi que naissent et que naîtront de nouvelles entreprises liées à la restauration et à l'accueil des touristes, des économusées et des commerces liés aux produits du terroir, des antiquaires et des brocanteurs, des centres d'exposition et d'interprétation, des boutiques d'artisans et une multitude d'autres

entreprises qui prennent pour appuis la nature inspirante et attrayante des lieux et la qualité de vie des gens qui occupent le territoire.

Un tourisme culturel en développement

« De façon générale, les paysages bâtis et naturels sont d'une grande harmonie, particulièrement le long du littoral fluvial, dans les noyaux villageois, à l'embouchure des rivières et dans les rangs agricoles, autant à Deschambault qu'à Grondines. Ces éléments constituent une force pour le développement futur de l'écotourisme, du cyclotourisme, du tourisme culturel et du tourisme d'apprentissage. »⁸

Le corridor touristique du chemin du Roy, fréquenté et reconnu depuis le début des années 1950, prend, depuis quelques années, un nouvel essor. Plusieurs traces de l'évolution dudit chemin du Roy sont d'ailleurs encore visibles dans le paysage de la municipalité. À Grondines, le chemin des Ancêtres, la route 138 et la rue Principale constituent probablement la portion la plus représentative de cette évolution dans l'ensemble du parcours qu'emprunte cette première voie entre Québec et Montréal. À Deschambault, les rues Johnson, Saint-Laurent et Chavigny sont trois tronçons évocateurs de l'ancien tracé. Des centres d'exposition, des centres d'interprétation du patrimoine, des sentiers d'interprétation, des sites patrimoniaux aménagés, des accès au fleuve ainsi que l'ensemble du patrimoine architectural et paysager constituent des atouts certains pour le développement de l'offre touristique ; les commerces liés à la restauration et à l'hébergement sont d'ailleurs en nette progression depuis les vingt dernières années. La coexistence d'une vie culturelle locale et du tourisme culturel contribue à la vitalité de l'un comme de l'autre.

L'engagement des citoyens : une force et une fierté

De très nombreuses personnes sont impliquées dans la vie culturelle municipale ; la présence d'une vingtaine d'organismes culturels ou patrimoniaux est d'ailleurs étonnante compte tenu du nombre de citoyens. Qu'ils agissent à titre d'administrateurs, de bénévoles ou de participants à la vie collective, ces citoyens constituent le cœur de la vie culturelle et le moteur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Leur engagement contribue à la richesse de la collectivité, tant sur le plan social qu'économique ; la pérennité de cet engagement demeure l'une des caractéristiques les plus précieuses et les plus enviables de la municipalité de Deschambault-Grondines.

⁸ Patrick Bouillé, Commentaires et réflexions sur la politique culturelle et patrimoniale de Deschambault-Grondines, novembre 2004

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

La culture et le patrimoine ont une fonction identitaire primordiale

Une société bâtit son identité sur son histoire et sur un ensemble de phénomènes culturels qui lui sont propres. Ainsi, la langue, les coutumes, les croyances, les fêtes et les rites créent des racines, lient les individus et leur permettent de se reconnaître dans leur collectivité. Individuellement et collectivement, les citoyens doivent être conscients de la valeur de l'héritage culturel que leur ont laissé les générations précédentes et ils doivent accorder une grande attention à celui qu'ils légueront à leur tour aux générations futures. Plus la collectivité connaît et affirme son identité culturelle, plus elle peut s'ouvrir et s'offrir au monde.

La culture et le patrimoine sont des biens collectifs

Les citoyens sont à la fois acteurs et bénéficiaires de la vie culturelle de leur municipalité. Collectivement, ils sont responsables de la préservation du patrimoine qu'ils reconnaissent et désirent transmettre. L'implication des citoyens, le partenariat, la concertation et l'engagement des différents intervenants culturels, politiques, sociaux et économiques de la municipalité sont nécessaires au maintien de l'équilibre social et économique du territoire et à la qualité de vie des gens qui l'habitent. En conséquence, l'accès à la culture, au patrimoine et aux connaissances que nous en avons contribué à l'épanouissement individuel et collectif.

La culture est un facteur essentiel au développement durable

La culture doit être prise en compte dans plusieurs domaines de l'action publique : l'action sociale, l'action communautaire, l'éducation, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le développement économique. L'impact de ses retombées directes et indirectes est mesurable et croissant : la sensibilisation des citoyens à la valeur patrimoniale de l'architecture et à l'importance de sa conservation entraîne une hausse de la richesse collective ; la promotion d'activités culturelles stimule la création d'emplois ; la mise en valeur et l'interprétation des monuments et des sites patrimoniaux sont des moteurs pour le développement du tourisme. La culture ajoute donc au pouvoir d'attraction de la municipalité et peut constituer un frein à l'exode rural.

AXES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS CORRESPONDANTES

« De toute évidence, le projet de politique culturelle et patrimoniale présenté ici a une visée résolument patrimoniale, et pour cause. S'il est une chose qui ressort du regard posé sur les deux réalités culturelles et historiques de Deschambault et de Grondines, c'est bien l'empreinte laissée par l'histoire et les traditions sur les choses et sur les gens. Le patrimoine institutionnel particulièrement bien conservé ainsi que le haut degré de sensibilisation de la population locale à l'importance de le protéger en témoignent aujourd'hui. »⁹

La fusion récente des deux municipalités donne un nouvel essor à la vie culturelle et permet à la population regroupée sous cette nouvelle entité administrative de nommer les cinq axes d'intervention qui suivent et de préciser les orientations et les objectifs qui en découlent.

1. L'affirmation de l'identité culturelle
2. L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle
3. La planification concertée
4. Le soutien aux organismes, aux créateurs et aux arts
5. Le rayonnement culturel et patrimonial de la municipalité

⁹ Patrick Bouillé, Commentaires et réflexions sur la politique culturelle et patrimoniale de Deschambault-Grondines, novembre 2004

1. L'affirmation de l'identité culturelle

« [...] les civilisations que nous avons secrétées sont merveilleusement diverses et cette diversité constitue la richesse de chacun de nous. Grâce à une certaine difficulté de communication, cette hétérogénéité des cultures a pu longtemps subsister ; mais il est clair qu'elle risque de disparaître rapidement. »

Albert Jacquard, *Éloge de la différence – La génétique et les hommes*, 1978

« Le patrimoine s'inscrit dans le processus de différenciation, il est le porte-étendard d'un système culturel particulier. »

Demain le patrimoine, Politique du patrimoine culturel au Québec, Solidarité rurale du Québec, février 2000

Le concept de patrimoine est intimement lié à la notion d'identité. La somme des caractéristiques matérielles et immatérielles héritées de nos prédécesseurs conditionne notre façon de vivre et oriente notre développement global.

Orientations

- 1.1 Poursuivre la mission que se sont donnée les citoyens et la corporation municipale au regard de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes.
- 1.2 Privilégier l'acquisition et la transmission des connaissances liées à la culture et au patrimoine.
- 1.3 Favoriser la promotion d'activités et d'évènements permettant l'émergence d'une identité culturelle propre à la nouvelle entité municipale tout en accordant une attention particulière à la préservation de la spécificité de chacun des deux villages anciens : Grondines et Deschambault.
- 1.4 Développer le sentiment d'appartenance par l'intégration de notions patrimoniales à la toponymie, à l'érection de monuments et lors de fêtes populaires et commémoratives.

Objectifs

- Assurer le maintien de la reconnaissance des édifices classés en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec (l'église Saint-Charles-Borromée, l'église Saint-Joseph, le presbytère de Grondines, le vieux presbytère de Deschambault, le moulin banal de Grondines, les moulins de La Chevrotière, le relais de poste, la maison de la veuve Groleau, la maison Delisle).
- Favoriser la conservation et la mise en valeur d'autres édifices patrimoniaux importants (l'hôtel de ville, le couvent, la salle des habitants, le magasin

général Paré et le calvaire Naud à Deschambault; l'école et le moulin du faubourg à Grondines).

- Protéger et mettre en valeur les sites patrimoniaux d'envergure nationale, régionale et locale (bien qu'il n'y ait pas de site classé en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, plusieurs sites sont inscrits au schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf : le cap Lauzon et le fief de La Chevrotière à Deschambault; la place de l'église, le site du moulin banal et de l'ancien village ainsi que le faubourg à Grondines).
- Favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine immatériel par des actions visant la transmission des savoirs et des savoir-faire traditionnels.
- Marquer la commémoration des anniversaires importants par l'organisation de fêtes populaires.
- Favoriser l'intégration d'œuvres d'art significatives dans le territoire.

2. L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle

« La pratique culturelle active constitue un autre signe du dynamisme et de la pénétration de la culture dans une société : de l'atelier d'écriture à la troupe de théâtre amateur, du cours de photographie ou de dessin au chant choral ou à la pratique d'un instrument de musique, les occasions sont nombreuses. De même, la participation bénévole des citoyens dans diverses activités de soutien à la culture est une manifestation de leur intérêt pour la vie culturelle. »

Politique culturelle du Québec, 1992

Il n'y a de vie culturelle que revendiquée par une communauté qui y tient, c'est-à-dire réclamée et maintenue présente par les interventions répétées qu'elle lui destine. Il en va de même pour la culture et pour le patrimoine : leur fondement réside dans leur appropriation par les citoyens. « La culture est indissociable de la population parce qu'elle contribue à la qualité de la vie en y faisant entrer le rêve et l'imaginaire. »¹⁰

Orientations

- 2.1 Favoriser l'accès des citoyens aux arts et à la culture.
- 2.2 Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle.
- 2.3 Soutenir les démarches de sensibilisation à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, particulièrement auprès des jeunes.

Objectifs

- Favoriser une utilisation optimale et le développement des bibliothèques municipales et des centres d'accès communautaires à Internet.
- Favoriser la promotion d'activités de loisirs culturels accessibles au plus grand nombre (musique, arts et métiers d'art, théâtre, etc.).
- Assurer le maintien ou la création de lieux accessibles pour la diffusion et la production artistiques, tant locales que régionales et nationales, dans un esprit de démocratisation de la culture.
- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural, naturel et paysager en rendant disponibles l'information et les services-conseils nécessaires (par le site Internet de la municipalité, entre autres).
- Sensibiliser le milieu scolaire à l'apprentissage et la valorisation des arts et du patrimoine.

¹⁰ *Politique culturelle du Québec, 1992*

3. La planification concertée

« Une gestion repensée du patrimoine peut chercher à inventer de nouvelles stratégies de conservation et de mise en valeur, c'est-à-dire intervenir sur les cœurs de villages, sur les nombreux quais abandonnés en bordure du fleuve, améliorer la qualité visuelle des voies passantes et de l'affichage, intégrer des matériaux nobles, anciens et nouveaux, empêcher les agressions fâcheuses dans les noyaux villageois, construire des équipements touristiques à vocations multiples, chercher des solutions de rechange à la destruction de matériels tels les bâtiments de la fabrique, l'école de rang, le magasin général, les industries locales, le moulin, les clôtures en bois, les caveaux à légumes et même les murets en pierre. En résumé, la politique du patrimoine doit instituer un recommencement, un renouveau, une réinvention. »

Demain le patrimoine, Politique du patrimoine culturel au Québec, Solidarité rurale du Québec, février 2000

La réalité politique et économique actuelle requiert un nouveau partage des responsabilités et de nouveaux partenariats entre les intervenants de tous les paliers gouvernementaux et les acteurs des secteurs culturel et patrimonial. La planification concertée est un des fondements d'une évolution structurée et cohérente, non seulement de la vie culturelle d'une collectivité, mais de l'ensemble de son développement. La politique culturelle et patrimoniale dont se dote la municipalité de Deschambault-Grondines doit être un miroir dans lequel la population se regarde pour s'y reconnaître et dans lequel elle trouve les éléments nécessaires à comprendre le territoire auquel elle est attachée. Cette politique doit prendre en considération des aspects aussi diversifiés que la qualité du cadre de vie des citoyens, la vie culturelle qui leur est offerte, la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, l'urbanisme, l'environnement, le tourisme et intégrer toutes ces notions dans un plan de développement global.

Orientations

- 3.1 Maintenir un comité culturel actif afin d'assurer un suivi à la politique culturelle et patrimoniale et de valider de façon régulière les grands axes du développement de la collectivité en matière de culture, de patrimoine et de tous les champs d'activité s'y rattachant.
- 3.2 Intégrer les notions de conservation et de mise en valeur du patrimoine à l'ensemble des gestes posés par la municipalité en matière de réglementation, d'aménagement du territoire et de gestion des équipements municipaux, culturels ou autres.

Objectifs

- Favoriser la réalisation d'un inventaire architectural sur le territoire de Grondines et actualiser celui de Deschambault.

- Intégrer à la réglementation municipale les deux grands axes que sont le chemin du Roy et le fleuve Saint-Laurent tout en se conformant au schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf.
- Identifier et intégrer à la réglementation municipale les sites patrimoniaux majeurs tels le cap Lauzon et le cœur institutionnel de Deschambault, le fief de la Chevrotière, la place de l'église et le cœur institutionnel de Grondines, le site du moulin banal et de l'ancien village de Grondines, le faubourg de Grondines et les quais hérités du passé maritime.
- Consolider et optimiser l'utilisation de l'édifice municipal qu'est le couvent de Deschambault.
- Consolider et développer le partenariat entre les comités municipaux – urbanisme et embellissement – et les organismes voués au patrimoine pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel.
- Consolider et développer le partenariat entre la municipalité et les deux conseils de fabrique afin d'établir une stratégie pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux et du patrimoine artistique que recèlent les églises.
- Consolider et développer le partenariat avec les dirigeants de la commission scolaire pour une utilisation optimale des édifices voués à l'éducation.
- Consolider et développer le partenariat entre la municipalité et les organismes voués au patrimoine, aux arts et à la culture.

4. Le soutien aux organismes, aux créateurs et aux arts

« Tant que la culture vivante saura prendre racine dans le patrimoine, y inventer de nouvelles approches de notre passé ou y loger des activités de création, la politique culturelle aura un sens. »

Jacques Rigaud, *Libre culture*, Gallimard, 1990

Les citoyens engagés dans la vie culturelle, qu'ils soient créateurs, animateurs, professeurs, promoteurs ou administrateurs, sont l'essence même de l'évolution de la collectivité sur le plan culturel. Ils tissent un lien précieux entre le passé et la perception que nous avons de l'avenir. Ils expriment et incarnent les préoccupations de l'ensemble des citoyens. La collectivité a avantage à soutenir et à stimuler cette créativité puis à en diffuser les produits afin qu'elle contamine les autres sphères du quotidien et qu'elle contribue au développement de la vie collective.

Orientations

- 4.1 Reconnaître la compétence des citoyens engagés dans la vie culturelle et soutenir leurs initiatives, tant dans le secteur culturel que dans tous les secteurs patrimoniaux (architectural, archéologique, artistique, musical, matériel et immatériel).
- 4.2 Favoriser la création et la production d'œuvres et en promouvoir la diffusion.
- 4.3 Stimuler les collaborations entre les différents acteurs du milieu pour qu'ils puissent élaborer des objectifs et des projets communs.

Objectifs

- Soutenir et favoriser les projets des organismes voués au patrimoine et à la culture en collaboration avec les autres instances qui interviennent dans les secteurs culturel et patrimonial.
- Soutenir et favoriser le travail des artistes professionnels et amateurs selon les disponibilités de la municipalité (en rendant accessibles des espaces de création ou par un soutien technique et financier).

5. Le rayonnement culturel et patrimonial de la municipalité

« L'attrait culturel d'une ville ou d'une région a des conséquences évidentes sur les commerces de toute nature et sur l'emploi »

Jacques Rigaud, *Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France*, Rapport au premier Ministre par Datar, Janvier 2003

« Le patrimoine bâti demeure à un niveau élevé de la demande touristique. [...] Lorsque ce patrimoine bâti se situe dans un patrimoine paysager exceptionnel, il devient un attrait indéniable pour le visiteur. »

Une vision d'avenir pour notre culture,
Politique culturelle de la MRC de Portneuf, 2001

Longeant le fleuve Saint-Laurent sur plus de 20 kilomètres, le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines est traversé d'est en ouest par le corridor touristique du chemin du Roy. Cinq édifices classés y sont ouverts au public pendant la saison estivale depuis de très nombreuses années, ce qui contribue à l'afflux de milliers de visiteurs. Une école régionale de musique, des troupes de théâtre, des ateliers d'apprentissage des métiers traditionnels et de nombreuses autres activités liées aux arts confèrent à la municipalité un statut de pôle culturel incontestable dans la région de Portneuf. L'accréditation et l'aide au fonctionnement accordées aux centres d'interprétation du patrimoine par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la reconnaissance obtenue de l'Association des plus beaux villages du Québec depuis le début de son existence et l'utilisation d'images de Deschambault-Grondines dans de très nombreuses promotions réalisées pour la région de la Capitale-Nationale et pour l'ensemble du Québec sont des atouts sérieux pour le développement municipal.

Orientations :

- 5.1 Favoriser le rayonnement des arts, de la culture et du patrimoine de Deschambault-Grondines à l'échelle régionale et nationale.
- 5.2 Reconnaître la contribution des créateurs et des organismes au dynamisme et au rayonnement de la municipalité.
- 5.3 Promouvoir l'image de la municipalité en intégrant les dimensions artistique, culturelle et patrimoniale dans ses outils de communication.
- 5.4 S'ouvrir aux contacts et aux échanges avec d'autres municipalités, villes ou pays.

Objectifs

- Obtenir de la MRC de Portneuf la reconnaissance des équipements culturels et patrimoniaux qui ont un caractère régional.

- Favoriser le maintien d'équipements culturels régionaux dans la municipalité (par exemple le Centre d'archives régional de Portneuf) ainsi que l'installation de nouveaux équipements.
- Favoriser la consolidation et le développement de l'École régionale de musique du vieux couvent de Deschambault.
- Favoriser l'implication des citoyens, des nouveaux arrivants, des jeunes et de l'ensemble des Portneuvois dans la vie culturelle de Deschambault-Grondines.
- Favoriser la représentation de Deschambault-Grondines au sein des organismes portneuvois voués à la culture, aux arts et au patrimoine ainsi qu'au sein de ceux de la Capitale-Nationale.
- Contribuer à la consolidation de l'offre en tourisme culturel dans le corridor touristique du chemin du Roy.
- Favoriser le développement de l'offre en tourisme d'apprentissage (métiers traditionnels, musique, arts).

Conclusion

La population de Deschambault-Grondines, tout comme ses élus, fait preuve d'un dynamisme peu commun en matière de culture et de patrimoine et ce, depuis plusieurs décennies. En adoptant cette première politique culturelle et patrimoniale, la municipalité veut assumer un rôle de catalyseur des initiatives du milieu et de rassembleur des ressources existantes afin de mener à bien le plus grand nombre de projets structurants et prometteurs.

Fiers du travail déjà accompli en matière de culture et de patrimoine et conscients du fait que cette politique doit devenir un tremplin pour l'épanouissement individuel et collectif des citoyennes et des citoyens de la municipalité, les élus s'engagent d'ores et déjà à :

- maintenir un comité culturel représentatif des acteurs du milieu qui aura pour mission d'élaborer et de valider annuellement un plan d'action en matière de culture et de patrimoine dans la municipalité;
- réaliser prioritairement un inventaire architectural dans le territoire de Grondines et mettre à jour celui de Deschambault afin de doter la municipalité d'un outil indispensable à une gestion éclairée et concertée du patrimoine architectural et paysager;
- accorder une attention particulière à l'accès des citoyens à la culture et aux arts, à la sauvegarde du patrimoine religieux et au développement du tourisme culturel, en collaboration avec les citoyens et les organismes de la municipalité et en collaboration avec les intervenants des différents paliers gouvernementaux.

Comité culturel de Deschambault-Grondines

Christian Denis, conseiller municipal, président du comité culturel

Mario Vézina, conseiller municipal, vice-président du comité culturel

Jean-Marie Bouillé, président, Comité d'embellissement de Deschambault-Grondines

Patrick Bouillé, président, Conseil de Fabrique de Deschambault et citoyen impliqué dans la
vie culturelle de Deschambault-Grondines et de la région de Portneuf

Manon Chénard-Marcotte, directrice, École régionale de musique de Deschambault

Réal D'Amours, membre du c.a. de l'Association du patrimoine de Deschambault

Roger Laverdière, président, Conseil de fabrique de Grondines

Marlène Gariépy, marguillier, fabrique de Deschambault

Louise Mercier, présidente de la CMSQ,

propriétaire du Relais de poste de Deschambault

Lucille Montambault, citoyenne impliquée dans la vie culturelle

Pierrette Sauvageau, citoyenne impliquée dans la vie culturelle

Bernard Tousignant, président, Association du patrimoine de Deschambault

Donald Vézina, coordonnateur, Association du patrimoine de Deschambault

Chargé de projet pour le comité culturel de Deschambault-Grondines

Le Conseil municipal de Deschambault-Grondines remercie aussi madame Louise Décarie et madame Marthe Lacombe du ministère de la Culture et des communications, pour leur lecture attentive de cette politique et leurs judicieux conseils, madame Martine Dignard, agente culturelle à la MRC de Portneuf pour son soutien constant, les employées de la municipalité pour leur collaboration, monsieur Réal D'Amours et madame Diane Vincent pour leur aide assidue à la rédaction.